



**DELIBERATION N° 21/149 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE L'EX. RD 111**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI U PIANU DI FINANZIAMENTU
DI L'OPERAZIONE D'ACCUNCIAMENTU DI L'ANZIANA RD 111**

REUNION DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juillet, la commission permanente, convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/151 CP de la Commission Permanente du 4 novembre 2020 relative à l'opération d'aménagement de la section Trottet - cimetière de l'ex. RD 111 à Aiacciu,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le plan de financement modifié de l'opération suivant :

CdC :	1 121 850 € HT
Etat (PEI) :	2 617 650 € HT
Etat (fonds national « mobilités actives ») :	494 581 € HT (inchangé)
Commune d'Aiacciu :	565 000 € HT (inchangé)
CAPA :	110 000 € HT (inchangé)
Total :	4 909 081 € HT (inchangé)

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à poursuivre toutes les démarches utiles et à signer tous les actes et documents nécessaires pour la mise en place des cofinancements prévus.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI U PIANU DI FINANZIAMENTU
DI L'OPERAZIONE D'ACCUNCIAMENTU
DI L'ANZIANA RD 111**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT
DE L'EX. RD 111**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la modification du plan de financement de l'opération d'aménagement de la section Trottet - cimetière de l'ex. Route Départementale 111 (route des Sanguinaires) à Aiacciu.

Par délibération n° 20/151 CP de la Commission Permanente du 4 novembre 2020, avait été approuvé un plan de financement de l'opération comprenant des participations de l'Etat au titre du fonds national « mobilités actives », de la commune d'Aiacciu et de la CAPA.

Un financement complémentaire devait être recherché dans le cadre de France relance ou du FEDER mais c'est finalement dans le cadre du PEI qu'il est proposé.

Aussi, en appliquant le taux habituel de 70 % pour les opérations routières du PEI, les 3 739 500 € HT restant à la charge de la Collectivité de Corse dans le plan de financement initial seraient cofinancés comme suit :

- Etat : 2 617 650 €
- CdC : 1 121 850 €

En conclusion, je vous propose :

1) D'APPROUVER le plan de financement modifié de l'opération suivant :

CdC :	1 121 850 € HT	
Etat (PEI) :	2 617 650 € HT	
Etat (fonds national « mobilités actives ») :	494 581 € HT	(inchangé)
Commune d'Aiacciu :	565 000 € HT	(inchangé)
CAPA :	110 000 € HT	(inchangé)
Total :	4 909 081 € HT	(inchangé)

2) DE M'AUTORISER à poursuivre toutes les démarches utiles et à signer tous les actes et documents nécessaires pour la mise en place des cofinancements prévus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.